

terrain en 1770, et en 1784, il eut la consolation de voir la première partie de son plan réalisée. Quant à l'école, elle ne devait être fondée qu'après sa mort qui arriva le 27 Décembre 1800.

M. Brassard avait été curé de Nicolet pendant cinquante ans et trois mois. Son zèle pour le salut des âmes et son affection vraiment paternelle pour ceux qui lui étaient confiés l'avaient depuis longtemps rendu cher à ses paroissiens ; mais le don généreux qu'il leur fit en mourant devait contribuer, encore plus qu'un demi-siècle de travaux, à perpétuer sa mémoire parmi leurs descendants.

Par son testament du 17 Janvier 1797, il laissa une terre de quatre arpents de front, sur quarante de profondeur, sur laquelle était construite une maison en pierre, au sud-est de l'église paroissiale ; de plus une île, connue sous le nom d'île Dagneau, située dans la rivière Nicolet, vis-à-vis le terrain de l'ancienne église ;—le tout pour fonder et entretenir à perpétuité une école où les enfants de Nicolet et de la Baie recevraient une éducation gratuite. Voici le texte même de cette partie du testament qui a rapport à la donation. Les beaux sentiments qui y sont exprimés ne manqueront pas de frapper tous ceux qui le liront :

“ Le dit Sieur Testateur, considérant que les dits immeubles
 “ sus-mentionnés, ainsi que ses meubles et effets mobiliers,
 “ proviennent des offrandes des fidèles des Paroisses de Saint
 “ Antoine de la Baie du Febvre, qu'il a desservis durant tren-
 “ te-cinq années et plus, et de St. Jean-Baptiste de Nicolet
 “ qu'il a desservis durant quarante sept années révolues, et
 “ désirant ardemment que le produit de ces mêmes biens re-
 “ tourne au profit et avantage de la postérité de ses anciens
 “ paroissiens des dites deux paroisses, auxquels il est toujours
 “ tendrement attaché ; ne connaissant rien qui puisse produi-
 “ re un avantage plus réel que la bonne éducation de la
 “ jeunesse tant chrétienne que civile, le dit Sieur testateur,